

Feuille de route vers une économie compétitive à faible intensité de carbone à l'horizon 2050

2011/2095(INI) - 09/03/2012

Le Conseil a **examiné un projet de conclusions** portant sur une feuille de route vers une économie compétitive à faible intensité de carbone à l'horizon 2050, qui aura pour objectif de définir une trajectoire efficace en termes de coûts et viable à l'horizon 2050, sur la base d'étapes à franchir pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'UE de 40% d'ici 2030, de 60% d'ici 2040 et de 80% d'ici 2050 par rapport aux niveaux de 1990, comme le propose la Commission dans sa communication intitulée «Feuille de route vers une économie compétitive à faible intensité de carbone à l'horizon 2050 ».

La présidence et Mme Hedegaard, membre de la Commission, ont souligné que le Conseil européen avait demandé à plusieurs reprises au cours de l'année écoulée que des progrès soient réalisés sur la feuille de route. De plus, **elles ont insisté sur le fait que ces étapes n'étaient pas des objectifs contraignants mais que l'UE devrait donner un signal politique en affirmant sa volonté d'aller de l'avant sur les questions climatiques.**

Bien que 26 États membres aient été en mesure de marquer leur accord sur la dernière proposition de compromis élaborée par la présidence, un État membre n'a pas pu accepter les dispositions relatives, en particulier, aux étapes pour la réduction des émissions de l'UE et aux travaux futurs en vue de l'étape de 2030.

La présidence a conclu que **malgré l'impossibilité d'adopter les conclusions du Conseil sur la feuille de route, 26 États membres étaient favorables à la poursuite des travaux** et qu'elle devrait se pencher sur cette nouvelle situation et en faire rapport au Conseil européen.